

## Concours Régional des Jeunes Talents Règlement 2026

### Article 1 : Nature du projet

Afin de promouvoir l'art musical, la CMF Centre Val de Loire organise depuis plusieurs années un concours régional de jeunes talents. Chaque année une famille d'instruments différente est proposée. Pour l'année 2026, il s'agit de la **Clarinette**. Ce concours a pour but de récompenser des jeunes musiciens pour leur travail et leur talent et de promouvoir la musique amateur au sein de la région.

### Article 2 : Les participants

Le concours est ouvert aux élèves issus d'une école ou société musicale adhérente ou non à la CMF Centre Val de Loire. Il s'adresse, pour cette année, aux jeunes musiciens aux conditions suivantes :

- Etre âgé de moins de 14 ans à la date du concours régional
- Avoir obtenu le diplôme de Fin de 1<sup>er</sup> cycle soit en 2025 soit en 2026 ou bien être inscrit en dernière année du 1<sup>er</sup> cycle.

### Article 3 : Les pièces du concours

Chaque candidat, chaque candidate, interprète la pièce imposée par la CMF Centre Val de Loire – pièce issue des propositions de la Confédération musicale de France en fin de 1<sup>er</sup> cycle pour l'instrument désigné.

Les candidats sont accompagnés par un(e) pianiste recruté(e) par la CMF CVL pour le jour du concours. Une lecture de l'œuvre (filage) sera possible avec le (la) pianiste, le matin avant le concours, si le candidat le désire. Durant ce filage, l'accès sera interdit à toute personne extérieure.

Le morceau imposé est :

« HORIZON » de Thibaut BETRANCOURT Editions Sempres Più (Pièce pour Clarinette et Piano)
---

Il faudra se présenter avec la partition originale.

### Article 4 : L'inscription

Une caution de 30 € sera demandée à l'inscription à chaque candidat.

**3 candidats sont présélectionnés par département.**

Chaque département organise cette présélection à sa convenance et selon ses propres modalités. Aucun remboursement de frais ne sera versé aux départements par la CMF CVL.

Chaque CMF départementale envoie 3 semaines avant le concours par courrier ou courriel, soit le 22 Septembre 2026, les dossiers d'inscriptions complets des candidats retenus. Aucune indemnité quelle qu'elle soit ne sera versée aux candidats.

#### Article 5 : Documents d'inscription

Les documents accompagnant le dossier d'inscription sont les suivants :

- Copie de carte d'identité
- Document d'inscription ou licence à une école de musique de la région.
- Attestation de niveau fournie par l'établissement fréquenté - lettre de recommandation par le professeur (ou directeur)
- Caution de 30 €, rendue le jour du concours.(chèque bancaire à l'ordre de la CMF Centre Val de Loire)

#### Article 6 : Jury

Le jury sera composé de professionnels de la discipline n'enseignant pas dans la Région Centre Val de Loire. Les décisions du jury sont sans appel.

#### Article 7 : Prix

Parmi l'ensemble des candidats, les 3 jeunes talents les plus méritants sont désignés par le jury. Les récompenses attribuées en bons d'achat sont :

1er prix : 800 €

2ème prix : 400 €

3ème prix : 200 €

Les prix sont destinés intégralement au remboursement d'achat d'instrument de musique, de partitions et d'accessoires musicaux dédiés à l'instrument du concours. Les achats doivent obligatoirement avoir lieu dans un magasin de la région Centre Val de Loire. Les lauréats disposent d'un délai de 4 mois (jusqu'au 20 Février 2027) après l'obtention de leur prix pour fournir la facture d'achat à leur nom.

Les remboursements sont effectués sur la base des factures jusqu'à concurrence du prix obtenu. Les dépassements restent à la charge du lauréat.

#### Article 8 : inadmissibilité

En cas d'absence ou de retard, le candidat est éliminé.

Si une des conditions citées dans les articles 4 et 5 ne sont pas respectées, le candidat ne pourra concourir.

#### Article 9 : Annulation

La CMF Centre Val de Loire se réserve le droit d'annuler le concours en cas de problème majeur indépendant de sa volonté. Les participants sélectionnés en seront informés avec restitution des chèques de caution.

#### Article 10 : droits à l'image

Les représentants légaux des candidats acceptent que les participants soient filmés, enregistrés et photographiés par les organisateurs. Tout autre photo ou vidéo est interdite pendant le concours.

## Article 11 : déroulement

Les candidats sont convoqués le dimanche 18 octobre 2026 à partir de 9h à La Maison de la Musique 9, rue Aristide Briand à La Ferté Saint Aubin.

Cet horaire pourra être légèrement différé en fonction du nombre de candidats.

L'ordre de passage des candidats est déterminé par tirage au sort effectué le jour du concours avant le début des épreuves. L'épreuve est publique dans la limite des places disponibles.

Les entrées et les sorties sont strictement interdites durant toute la durée du concours.

### **RAPPEL : REFERENTS CMF PAR DEPARTEMENT A CONTACTER**

#### Eure et Loir : CMF 28

Philippe BECCUAU – [udesma28@gmail.com](mailto:udesma28@gmail.com) – Tél : 06 81 56 25 67

#### Cher : CMF 18

Alain GOUGRY- [cmfcher18@gmail.com](mailto:cmfcher18@gmail.com) – Tél : 06 45 42 48 21

#### Indre : FSMI CMF 36

Pierre-Yves BARRAL - [fsmi36@orange.fr](mailto:fsmi36@orange.fr) – Tél : 06 70 80 32 46

#### Indre et Loire : UDESMA 37 CMF 37

François PALLUAU - [palluaufrancois@orange.fr](mailto:palluaufrancois@orange.fr) -Tél : 02 47 97 92 30 / 06 81 41 07 20

#### Loir et Cher : CMF 41

Pierre SOUFFLET – [cmfcentrevaleloire@gmail.com](mailto:cmfcentrevaleloire@gmail.com) – Tél : 06 14 79 04 50

#### Loiret : UDESMA 45 CMF 45

Patrice DEZELU – [patrice.dezelu@wanadoo.fr](mailto:patrice.dezelu@wanadoo.fr) -Tél : 06 73 60 29 13

#### *RENSEIGNEMENTS :*

*CMF CENTRE VAL DE LOIRE*

*(9 rue Aristide Briand 45240 La Ferté St Aubin)*

*[cmfcentrevaleloire@gmail.com](mailto:cmfcentrevaleloire@gmail.com)*

*06 14 79 04 50 / 06 73 60 29 13*